AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE DE CAMBRAI

La ville de Cambrai verse 400 € directement à l'auto-école choisie par le jeune.

Pour y avoir droit, il faut être Cambrésien depuis au moins 1 an, avoir entre 18 et 25 ans, être étudiant ou jeune en insertion, détenteur du code de la route, titulaire du certificat de compétence de prévention et de secours civique 1 et inscrit à la mission locale.

La ville étend son aide aux jeunes de plus de 25 ans résidant dans un quartier prioritaire, non imposable sur le revenu. Dans un 1er temps, l'aide est de 100 € pour passer le code, puis 500 € pour le permis de conduire. En contrepartie, le jeune s''engage à passer la compétence de prévention et de secours civique 1.

https://www.villedecambrai.com/jeunesse/bourses-et-aides/aide-au-permis-de-conduire

Ville de Cambrai:
2 rue de Nice
59400 - Cambrai
https://www.villedecambrai.com/jeunesse/